

## Une détermination commune pour soutenir l'emploi

Face à l'épidémie de Covid-19, la France a choisi, comme les autres pays d'Europe, de donner la priorité à la santé de ses citoyens sur la continuité de l'activité économique. Des dizaines de milliers de vies, notamment parmi nos aînés, ont ainsi été sauvées. Pour protéger les travailleurs et les entreprises pendant la crise sanitaire, un arsenal de protections et des moyens exceptionnels (activité partielle, aide financière aux indépendants et prêts aux entreprises...) ont été mis en place, ce qui a permis d'éviter le licenciement de millions de salariés et la faillite de centaines de milliers d'entreprises.

Les partenaires sociaux ont pleinement participé à cet effort national dans le cadre d'un dialogue soutenu avec l'Etat, en participant à l'élaboration des dispositifs de protection et à leur financement, et en remontant les attentes et besoins des travailleurs et des entreprises, permettant d'ajuster très rapidement l'action nationale.

Malgré cet effort collectif, la période qui s'ouvre pour notre pays sera rude : l'activité économique ne retrouvera pas à court-terme son niveau d'avant-crise, certains secteurs seront durablement affectés.

**Dans ce contexte, une nouvelle donne sociale plaçant l'emploi au rang de première priorité doit être affirmé dans le cadre d'un projet de société conciliant performance économique, justice sociale et transition écologique.**

Chacun a son rôle à jouer, sa responsabilité à assumer.

Les discussions menées entre l'Etat et les partenaires sociaux ont permis d'élaborer de nouveaux dispositifs au service de l'emploi. **Ainsi, l'activité partielle sera plus protectrice qu'avant la crise**, couvrant les salaires jusqu'à 4,5 SMIC, indemnisant les salariés au SMIC à 100%, et assurant un financement mutualisé de la formation professionnelle des salariés, au moins à hauteur de 70% des coûts pédagogiques. De plus, **un mécanisme d'activité partielle de longue durée (APLD) permettra de soutenir les entreprises qui traversent des difficultés durables mais qui s'engagent à préserver l'emploi au maximum.** Accessible par accord, encore plus protecteur pour les salariés et les entreprises, à tous les niveaux de salaire, ce nouveau régime d'APLD aura un objectif - conserver les emplois en les finançant temporairement pour éviter les licenciements et une méthode - le dialogue social au plus près de la réalité du travail.

Sur ces deux dispositifs, les discussions entre Etat et partenaires sociaux en France et en Allemagne devraient permettre de faire converger les systèmes des deux pays. Un point de situation devra être fait à la rentrée pour travailler à cette convergence.

Dans les entreprises comme dans les branches, c'est aux partenaires sociaux de définir les meilleurs compromis possibles pour l'emploi. L'activité partielle de longue durée, co-financée par les partenaires sociaux au niveau national, doit être l'occasion **de dialoguer et de mettre en œuvre ces compromis, engageant la solidarité de tous, demandant des efforts pendant le temps nécessaire à chacun, salariés, dirigeants, actionnaires, pour gagner ensemble la**

**première des batailles : l'emploi.** Dans ce contexte, les entreprises qui bénéficieront des fonds publics pour réduire le temps de travail et préserver l'emploi, soit au titre de l'AP, soit de l'APLD, devront faire leurs meilleurs efforts pour s'investir dans la formation de leurs salariés et le recrutement de jeunes en alternance et ne pas privilégier le recours au travail détaché.

**Une attention toute particulière doit être portée à la jeunesse de France.** Parce que les jeunes et les plus fragiles sont les premières victimes des crises économiques, il revient à l'Etat comme aux partenaires sociaux de dessiner des perspectives permettant à la jeunesse de s'insérer dans de bonnes conditions sur le marché du travail. Des premières aides ont été déjà mises en place sur l'apprentissage, et plusieurs réseaux d'entreprises ont pris en conséquence des engagements, qui devront être tenus. **De nouvelles aides, sur les contrats de professionnalisation ou l'embauche de jeunes en emploi durable, seront discutées dans les prochains jours. Un renforcement de l'accompagnement des jeunes chômeurs ou sortant du système scolaire, sera très rapidement discuté et mis en place.** Chacun des jeunes de ce pays doit avoir une solution dès la rentrée. Cela nécessitera une mobilisation conjointe de l'Etat, des partenaires sociaux et des collectivités territoriales dans l'ensemble de nos territoires.

Cette bataille ne se gagnera sans la poursuite d'un investissement sur le meilleur atout de compétitivité des entreprises et de protection contre le chômage des actifs : **les compétences.** Permettre de mieux et plus former vers les métiers offrant des débouchés et perspectives est une orientation gagnante pour tous. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat poursuivra son investissement historique sur la formation professionnelle, en impliquant étroitement les partenaires sociaux, au niveau national ou local, pour rendre notre pays plus attractif, nos entreprises plus compétitives, et nos salariés et actifs mieux formés, et donc plus libres de choisir leur avenir professionnel. Une analyse de l'évolution des besoins en compétences de notre pays au cours de la prochaine décennie sera conduite, de façon à mieux orienter les formations sur les secteurs stratégiques comme la transition écologique, le numérique ou la santé. Les entreprises et salariés qui se lancent dans des processus de transitions professionnelles seront accompagnés, en particulier les TPE/PME.

**Enfin, la nouvelle donne sociale implique de réfléchir au partage de la valeur, et de progresser collectivement dans le sens d'une plus grande transparence au sein de l'entreprise et entre les donneurs et les sous-traitants, et d'un juste équilibre, notamment entre capital, travail et Etat.**